Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 26 août 2014 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 9 septembre 2014, à 19 h 30.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Guy Vincent ouvre la séance et constate le quorum.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Guy Vincent	Président
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Patrick Carrier	
France Choinière	
Marion d'Astou	
Guy Gaudord	
Simon Gnocchini Messier	
Danny Lamoureux	
Michel Landry	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Joanne Ouellet	
Serge Poirier	
Jacqueline Richard Lemoine	
Manon St-Louis	
Donald Tétreault	
Chantal Vallières Brodeur	
Danny Aubin	Commissaire-parent au primaire
Valérie Banville	Commissaire-parent au secondaire

Sont absents :

Jean Gratton	Vice-président
Brigitte Bourgeois	

Sont également présents :

André Messier	Directeur général
Eric Racine	Directeur général adjoint
Me Ghislain Boutin	Directeur général adjoint Ressources matérielles et Ressources financières
Kathlyn Morel	Directrice générale adjointe Services éducatifs
Me Katherine Plante	Directrice du service du secrétariat général et des archives
Chantale Cyr	Directrice du service des ressources humaines et des communications
Isabelle Charest	Régisseuse, service des communications
Guy Tardif	Directeur du service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Pierre Charland	Consultant
Esther Charrette	Agente d'administration en communication

En l'absence de monsieur Jean Gratton, madame France Choinière agit comme vice-présidente.

8. ÉTUDE DES DOSSIERS EN LIEN AVEC LES POLITIQUES

8.1 *POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE*

8.1.3 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Ce point est retiré.

8.3 *RÈGLEMENT 3.1 – PLANIFICATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTISATION*

17CC1415-014

8.3.1 BUDGET 2014-2015

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire du Val-des-Cerfs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 5 439 810 $ et que le ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont le déficit maximal est de 5 444 201 $;

CONSIDÉRANT que l'évaluation foncière uniformisée est établie au montant de 13 197 324 123 $ en conformité avec la loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit le taux de taxe scolaire fixé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire souhaite ardemment maintenir les services aux élèves afin de favoriser la réussite ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le taux de taxe afin de maintenir lesdits services;

CONSIDÉRANT que ce taux de taxes respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par madame France Choinière :

DE FIXER le taux de la taxe scolaire à 0.26041 $;

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette;

DE DÉPOSER ET DE TRANSMETTRE un plan de redressement au MELS avant le 15 septembre 2014;

DE TRANSMETTRE le budget au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

POUR : 16 **CONTRE : 3** **ABSTENTION : 0**

Adopté à la majorité.

17CC1415-015 **9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE</u>**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Danny Lamoureux et appuyé par madame Marie Claude Noiseux :

DE LEVER la séance ajournée à 19 h 57.

Adopté à l'unanimité.

______________________________	______________________________
Président	Secrétaire générale
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"